

20250601_DL_01

**OBJET : Budgets
supplémentaires 2025**

Date de convocation :
16 juin 2025

Date de séance :
23 juin 2025

Date d'affichage :
03 juillet 2025

Membres en exercice : 46

Membres présents : 13

Membres votants : 25

*Séance en présentiel et
visioconférence,
conformément à la loi*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

Etaient présents : Monsieur VARLET, Monsieur PARSIS, M. DELFOSSE, M. LEFEBVRE, Monsieur BEAUFILS, Monsieur DEFRANCE, Monsieur MAROTTE, Monsieur PAYEN, Madame POUPART, Monsieur MASSET, Monsieur GILLET, Monsieur HAZARD, Monsieur GORRIEZ

Secrétaire de séance : Monsieur PARSIS Laurent

Pouvoirs :

Madame DELETRE donne pouvoir à Monsieur MASSET
Monsieur DECLÉ donne pouvoir à Monsieur MAROTTE
Madame DE WAZIERS donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE
Monsieur JACQUES donne pouvoir à Monsieur GORRIEZ
Madame MAILLE-BARBARE donne pouvoir à Monsieur PARSIS
Monsieur WALIORA donne pouvoir à Monsieur LEFEBVRE
Monsieur BEAUMONT donne pouvoir à Monsieur GILLET
Monsieur PENAUD donne pouvoir à Monsieur VARLET
Monsieur DEBEUGNY donne pouvoir à Monsieur PAYEN
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Monsieur BEAUFILS
Madame LHOMME donne pouvoir à Monsieur DEFRANCE
Monsieur DURIEUX donne pouvoir à Madame POUPART

Le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2025 a pour objet d'intégrer les résultats de l'exercice 2024 constatés au moment du vote du compte administratif, ainsi que d'ajuster les crédits en fonction des amortissements, des prévisions et besoins constaté en cours d'année. Nous présentons un budget supplémentaire pour le budget principal, ainsi que pour les 2 budgets annexes.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu les budgets primitifs 2025 adoptés par délibération n°03 en date du 06 janvier 2025 pour le budget principal et les 2 budgets annexes ;
- Vu les résultats de l'exercice 2024 constatés aux comptes administratifs approuvés par délibération n°2 du Comité syndical du 01 avril 2025
- Vu l'affectation du résultat de l'exercice 2024 approuvée par délibération n°3 du Comité syndical du 01 avril 2025
- Vu le projet de Budgets supplémentaires de l'exercice 2025,

DELIBERE

ARTICLE 1 – Les budgets supplémentaires de l'exercice 2025 sont approuvés.

ARTICLE 2 - Les montants totaux des budgets (reports 2024 compris) se décomposent par section ainsi qu'il suit :

	Budget Primitif 2025	Budget supplémentaire 2025	Total budget 2025
Budget principal - Fonctionnement	1 393 525,00	364 021,08	1 757 546,08
Budget principal - Investissement	628 164,00	605 021,24	1 233 185,24
Budget annexe "Centre de services numériques" - Fonctionnement	2 334 975,00	452 300,15	2 787 275,15
Budget annexe "Centre de services numériques" - Investissement	365 000,00	277 636,91	642 636,91
Budget annexe "Infrastructures numériques" - Fonctionnement	27 912 800,00	10 362 369,44	38 275 169,44
Budget annexe "Infrastructures numériques" - Investissement	47 406 500,00	16 484 447,28	63 890 947,28

ARTICLE 3 - Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.